

BLESSURE EN SERVICE

Encore une difficulté pour le policier



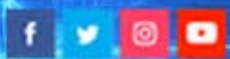
Depuis le 1er Janvier 2022, le passage dans une structure des urgences des établissements de santé engage une participation forfaitaire.

Un policier en Accident de travail doit faire l'avance pécuniaire de la somme du montant du « Forfait Patient Urgence » réduit à 8,49 € s'il n'est pas hospitalisé.

**POUR UNITÉ SGP POLICE,
« HORS DE QUESTION » !**

**L'administration doit prendre
en charge directement ce coût.**

UNITÉ SGP POLICE saisit la DRCPN !



On ne lâche rien !

**UNITÉ SGP
POLICE**
FSMI-FO

www.unitesgppolice.com

28/09/2022